



La Fédération tient une convention mémorable aux Trois-Rivières

Les délégués expriment leur dissatisfaction de la politique ouvrière du Gouvernement Fédéral. — Ils insistent pour la reconstitution du Conseil Régional.

La sixième conférence de la Fédération provinciale du Travail du Québec s'est réunie en la salle Jacques-Cartier de l'hôtel Château de Blois, aux Trois-Rivières, vendredi, le 23 juillet 1943.

La première session s'ouvrit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. J.-B. Arsenault, vice-président de la Fédération provinciale du Travail et président du Conseil des Métiers et du Travail de la ville des Trois-Rivières.

"Je remercie", dit M. Arsenault, "les délégués qui sont présents à l'ouverture de cette conférence." M. Arsenault rappelle que c'est en cette ville des Trois-Rivières qu'on a jeté les bases de cette Fédération provinciale du Travail. Il rappelle également les nombreux succès obtenus par la Fédération depuis sa fondation il y a six ans.

"Il ne faut pas oublier les succès remportés dans l'amélioration des conditions des travailleurs", continue-t-il, "mais il ne faut pas oublier aussi les évolutions qui se sont produites dans le monde depuis la fondation de cette Fédération. Depuis l'avènement de cette Fédération nous avons eu quelque chose dont personne ne voulait, mais que nous avons eu quand même, c'est la guerre. Espérons que la fin de cette guerre est prochaine et espérons que le monde revienne à une vie normale. Nous avons fait des progrès dans certains domaines, si nous n'avons pas réussi dans toutes nos entreprises. Comme l'organisation fait la force, sans l'organisation nous aurions été défaits, et avec l'organisation nous serons victorieux."

En terminant, M. Arsenault souhaite la bienvenue à tous les délégués et dit qu'il espère qu'ils seront satisfaits de l'hospitalité de la ville des Trois-Rivières.

Le confrère Arsenault présente M. Arthur Rousseau, maire de la ville des Trois-Rivières.

Son Honneur le maire Rousseau souhaite la bienvenue aux délégués en la ville des Trois-Rivières et ajoute que cette ville a besoin du concours des organisations ouvrières. En terminant, M. le maire Rousseau dit qu'il veut être assuré que les délégués garderont de leur séjour aux Trois-Rivières un bon souvenir et que ce séjour sera profitable non seulement aux ouvriers mais à toutes les classes de la société.

Le confrère Arsenault remercie alors le maire Rousseau de sa collaboration et présente le confrère Arthur Martel, vice-président honoraire de la Fédération provinciale du Travail et membre de l'Exécutif général de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique.

Le confrère Martel déclare qu'il lui fait plaisir d'être présent, ce matin, à cette convention. "Quand j'assiste à des conventions de ce genre, je me demande si je vais avoir encore l'occasion d'assister à d'autres conventions. De plus, notre président, qui agit comme maître de cérémonies, a été très généreux à mon égard. Ce matin, je voudrais avoir la facilité, le don de faire des discours aussi éloquents que ceux de M. le Maire.

"J'ai eu le plaisir d'avoir été l'un de ceux qui ont jeté les bases de cette Fédération. Cette Fédération, si elle était bien comprise, pourrait rendre de grands services à toute la population de cette province. Malheureusement, cette Fédération n'est pas parfaite, et il y a des raisons pour cela. Dieu n'a pas fait l'homme parfait et tout ce que fait l'homme n'est pas parfait. Tâchons de trouver les moyens de rendre cette Fédération aussi utile que possible. L'on sait que la masse de cette province a besoin de s'unir pour se protéger. Je me demande pourquoi cette division qui existe, pourquoi l'on se jette les uns contre

les autres dans des factions rivales. Après tout, la division ne bâtit rien; c'est avec l'union qu'on accomplit quelque chose."

M. Martel rappelle le sort de la France et l'effondrement de l'Empire romain pour la raison que le peuple était divisé et qu'on ne reconnaissait plus d'autorité. M. le Maire a bien dit que si l'on veut obtenir de meilleures conditions de travail aujourd'hui, il faut être organisé. "A titre d'exemple", dit M. Martel, "prenez notre religion qui est encore aujourd'hui la plus haute autorité du monde civilisé parce qu'elle n'est pas divisée, qu'elle est dirigée et disciplinée. On ne peut pas comparer notre mouvement à cette autorité parce que notre mouvement est matériel alors que l'autre est spirituel."

"Ici, dans la province de Québec, les conditions de travail ne sont pas comme celles des autres provinces du Dominion qui favorisent plus les ouvriers, comme l'Ontario par exemple. On ne peut blâmer pour ça nos gouvernements, on ne peut blâmer nos conseils municipaux, on ne peut blâmer nos employeurs, on ne peut blâmer personne; on n'a que la peine de se donner deux ou trois coups de poing, et c'est nous autres les seuls responsables. Nous ne pouvons pas vivre comme ouvriers en travaillant au détriment des autres. Notre succès est celui des autres et celui des autres est le nôtre. La province de Québec a ces temps-ci les yeux tournés vers Trois-Rivières. Elle s'attend à ce que nous allions améliorer la situation non seulement des ouvriers mais de tout le monde, même de ceux qui nous font de l'opposition."

Le président Beaudoin, en venant occuper le fauteuil, dit: souhaite que notre confrère nous revienne souvent, car, dit-il, nous avons besoin de lui. Il regrette l'absence du ministre du Travail. Il remercie les orateurs puis remet le maillot au président de la Fédération, J.-Elphège Beaudoin.

Le président Beaudoin, en venant occuper le fauteuil, dit: "Avant d'aller plus loin, je tiens à souhaiter la plus cordiale bienvenue aux délégués présents à la sixième convention annuelle de la Fédération provinciale du Travail."

"Je remercie le Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières pour le travail effectué en vue de la préparation de cette convention, et pour les arrangements faits en vue de distraire les délégués. Je remercie bien sincèrement Son Honneur le maire d'avoir sacrifié une partie de son temps pour venir saluer les délégués; j'espère qu'il lui sera possible d'être avec nous dans une occasion prochaine.

"La Fédération provinciale du Travail a été très active au cours de l'année 1942-43. Tous ses officiers ont fait beaucoup de travail. Nous pouvons nous féliciter de ce que notre Fédération compte plusieurs nouvelles affiliations et de ce que nos finances soient dans la meilleure condition possible.

"Du côté des législations provinciales nous avons obtenu quelques améliorations, mais ces améliorations ressemblent plutôt aux miettes qui tombent de la table du riche. Par exemple, on nous a accordé quelques amendements en incorporant la "silicose" dans la liste des maladies industrielles sujettes à compensation. On nous a donné la loi de l'instruction obligatoire, mais cette loi sans la gratuité et l'uniformité des livres ne veut pas dire grand chose. Tant que le gouvernement provincial ne nous aura pas donné la gratuité et l'uniformité des livres nous ne serons pas satisfaits.

"On nous a accordé la loi des allocations familiales. Cette loi, en principe, est très bonne, mais le système de paiement de ces allocations par les comités paritaires ne vaut absolument

(Suite à la page 2)

Officiers réélus



J.-ELPHEGE BEAUDOIN

Elphège Beaudoin, président et agent d'affaires de l'Association Amalgamée des employés de tramways et des chauffeurs d'autobus d'Amérique, local 790, qui a été réélu par acclamation pour un deuxième mandat, président de la Fédération provinciale du Travail du Québec.

Le confrère Beaudoin a aussi été choisi comme délégué de la Fédération à la convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada qui aura lieu le 23 août prochain dans la ville de Québec.



MARCELE. FRANCO

Marcel-E. Francq, président de l'Union des employés de bureau de Montréal, local 22683, qui fut réélu pour la quatrième fois secrétaire-trésorier de la Fédération provinciale du Travail du Québec.

La Fédération tient une convention . . .

(Suite de la page 1)

rien. Le gouvernement devrait effectuer lui-même ces paiements.

"Avouons que nos unions internationales font un peu preuve d'individualisme, c'est-à-dire que chaque union croit qu'elle peut faire mieux que l'autre, qu'elle peut faire face à d'autres organisations sans l'union, sans l'affiliation à des mouvements centraux. Tout ceci se passe de la même façon que dans les petits pays d'Europe qui étaient désintéressés jusqu'au jour où ils se sont aperçus qu'ils auraient été mieux de s'unir. La même chose s'applique ici; si nous croyons pouvoir faire du progrès sans nous unir aux mouvements centraux, toutes les unions vont disparaître et feront comme les petits pays d'Europe."

Parlant ensuite du Conseil régional du Travail, le président Beaudoin dit qu'il nous faut nécessairement des changements sur ce Conseil. "Un individu du nom de Paul-Emile Marquette qui, en sa qualité de membre du Conseil régional, se promène dans nos unions bien organisées — il ne s'en prend pas aux unions non organisées, ce serait probablement trop d'ouvrage — se sert dans son organisation de documents du Conseil régional. Il promet aux ouvriers qu'en sa qualité de membre du Conseil régional du Travail il pourra leur obtenir des améliorations que nous ne pouvons pas obtenir. Nous allons être forcés une fois pour toutes de déclarer que nous sommes fatigués de ces procédés déloyaux."

"L'Union des employés de tramways de Montréal a essayé d'obtenir des Conseils régional et national du Travail des décisions à leurs demandes légitimes pour les employés de cette Union; ces décisions ont été attendues pendant 18 mois. Comme nous n'étions pas des fomentateurs de grève, comme nous voulions respecter notre promesse de ne point faire de grève en temps de guerre, nous avons dû attendre 18 mois une décision qui, par la suite, refusait aux employés de tramways de Montréal les demandes que nous avions faites. M. Marquette est venu par la suite chez nous et s'est servi de documents et dit aux ouvriers: "Vos officiers ne sont pas compétents, je me charge, moi, comme membre du Conseil régional, de vous faire obtenir des améliorations qu'ils ne peuvent vous obtenir." A la suite d'une grève illégale, le gouvernement fédéral a récompensé la Fraternité pour avoir organisé la grève.

"Au début de la guerre, nous avons sacrifié plusieurs droits pour lesquels notre mouvement avait combattu depuis plus de 50 ans. Mais nous étions assurés dans le temps de la coopération des gouvernements fédéral et provincial, ces derniers semblent croire que la coopération est une rue à sens unique. Ceux qui obtiennent des améliorations et de meilleures conditions sont ceux qui sont des ouvriers en grève et qui se "fichent" des lois établies et des ordres-en-conseil. Vous avez le même exemple chez les employés de l'aviation de Montréal. Est-ce que le gouvernement fédéral attend que la Canadian Brotherhood sorte les ouvriers en grève avant de leur accorder leurs justes demandes?"

"Je crois que nous sommes rendus à un moment où nous allons être forcés de demander au Congrès des Métiers et du Travail du Canada et à la Fédération Américaine du Travail de retirer la promesse faite de ne point faire de grèves en temps de guerre. Je ne suis pas en faveur des grèves en temps de guerre, mais si c'est là le seul moyen d'obtenir ce que nous voulons, nous allons être obligés de nous servir de la même arme que la Canadian Brotherhood et les Syndicats catholiques. Nous entendons ne pas nous laisser damer le pion par aucune union, à cause de cette promesse. Nous voudrions que les gouvernements fédéral et provincial nous accordent la coopération à laquelle nous avons droit et nous donnent justice dans nos légitimes demandes et cela sans être obligés de sortir les ouvriers en grève. Il sera regrettable pour l'effort de guerre du pays et également pour les ouvriers de sortir en grève, mais il semble qu'il n'y a pas d'autres issues et à moins de se servir de la seule arme qui nous reste nous allons être vaincus par des gens qui se moquent de rien et de tout et pour lesquels tous les moyens sont bons."

"Nous avons à cette convention une résolution qui demande au Congrès des Métiers et du Travail du Canada de retirer la promesse de ne point faire de grèves en temps de guerre; je crois qu'après avoir passé par ce que nous avons passé cette résolution doit être adoptée à l'unanimité."

"D'après les créances reçues nous allons avoir une convention importante et je demanderais aux délégués d'accorder aux officiers toute la coopération possible; vous savez qu'il n'est pas facile de conduire une convention et j'espère que j'aurai des délégués cette collaboration."

PREMIER JOUR — SEANCE DE L'APRES-MIDI

Le secrétaire-trésorier Marcel-E. Francq annonce la formation des comités et la nomination des officiers de la convention qui sont acceptés comme étant satisfaisants par la conférence.

Comité des lettres de créance: J.-M. Shannon, Montréal; Louis Arsenault, Trois-Rivières; Jos. Bell, Québec.

Comité des résolutions: Jos. Matte, Québec; Edouard Larose, Montréal; Bernard Shane, Montréal; Emile Simard, Trois-Rivières; Louis Larose, Québec.

Comité de vérification: C.-E. Chalifour, Montréal; Sylva Perreault, Québec; A. Lacoursière, Trois-Rivières.

Comité des étiquettes syndicales: P.-J. Ryan, Montréal; Anita Marlow, Montréal; William Gillespie, Montréal; Jules Larocque, Québec; J.-E. Gariépy, Montréal.

Comité du rapport des officiers et du travail législatif: Arthur D'Aoust, Hull; René Michaud, Québec; Jack Lambert, Trois-Rivières; A. Villeneuve, Montréal; Jas. Timmony, Québec; Victor Francoeur, Montréal; Paul Fournier, Montréal.

Comité de la constitution et des lois: R.-M. Bennett, Montréal; Emilio Samson, Trois-Rivières; Roland Grenier, Trois-Rivières; W.-A. Caron, Québec.

Comité des règlements et de la procédure: Emile Lajoie, Trois-Rivières; Léo Lemelin, Québec; Ed. Toussaint, Montréal. L'exécutif recommanda Mlle Hélène Antonuk comme secrétaire de la convention, ainsi que les confrères Roland Grenier et Jean Brunelle comme sergents d'armes.

Le Comité des lettres de créance, présidé par le délégué J.-M. Shannon, présente son rapport qui est adopté.

Le rapport partiel du Comité indique qu'on a reçu des créances admettant 83 délégués à siéger.

Le président Beaudoin rendit sa décision à l'effet: "Que les délégués dont les créances n'ont pas été reçues à temps n'aient pas le droit de vote ni de parole."

Le confrère Arsenault demanda alors de prendre un vote sur la décision du président. Le délégué Arsenault prend alors le fauteuil présidentiel pour la prise du vote. Les sergents d'armes sont priés de compter les votes. 44 votes sont enregistrés pour que la décision du président soit maintenue, et 35 contre.

Le délégué Lajoie agissant comme président du Comité des règlements et de la procédure soumet le rapport de ce comité. Le Comité recommande l'adoption de ce rapport.

Le délégué Johns, du local 1244 des charpentiers et menuisiers, dit que la session de dimanche devrait commencer à 10 heures du matin, au lieu de 1 heure de l'après-midi, afin de permettre à la convention de s'ajourner plus tôt.

Le président Beaudoin dit qu'il est impossible de faire ce changement vu que, le dimanche matin, les délégués sont libres d'assister à la messe qui leur convient.

Le rapport du comité des règlements et de la procédure est accepté et les officiers remerciés.

A la suite d'un ajout à un paragraphe 9 du rapport du comité des règlements et de la procédure, le délégué Fournier ouvrit de nouveau la discussion sur l'admission de tous les délégués sans exception, prétextant qu'il était tout à fait injuste pour les délégués de se voir refuser l'admission aux délibérations sans leur donner de raison de ce faire.

Après une discussion entre le président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, M. Paul Fournier, et le président de la Fédération provinciale du Travail, une motion a été adoptée par la conférence à l'effet que le Comité des lettres de créance prépare un rapport final sur la question.

L'assemblée s'ajourna alors pour 30 minutes.

L'assemblée est rappelée à l'ordre. Le délégué Shannon n'étant pas prêt à donner son rapport, le secrétaire-trésorier fit alors lecture du rapport du Conseil exécutif pour l'exercice 1942-1943.

Le Comité des lettres de créance, par l'entremise de son président, fit le rapport suivant:

Le Comité des lettres de créance désire rapporter qu'en autant qu'il concerne la Loge 712 des machinistes, dont la créance avait été retenue pour étude, nous avons examiné les livres du secrétaire-trésorier et nous trouvons que le dernier paiement fait était pour 500 membres et jusqu'au 30 avril 1943, qui était donc suspendu le 30 juin 1943, conformément à la constitution, d'après l'article 1, section 3, paragraphes f et g.

Le 20 juillet 1943, le secrétaire-trésorier recevait de la Loge 712 la lettre suivante:

"Cher monsieur et confrère,

Vous trouverez ci-inclue notre lettre de créance pour la 5e convention de la Fédération provinciale du Travail avec notre chèque au montant de \$100.00 pour notre taxe per capita pour le mois de juillet sur 5,000 membres.

Vous trouverez ci-inclus deux résolutions de notre organisation en anglais et en français.

Je regrette que nous avons été incapables d'envoyer ce matériel plus tôt dû au fait que les officiers de notre organisation ont été préoccupés avec des matières pressantes dans les dernières semaines.

Fraternellement vôtre,

(Signé) I. BURMAN."

La lettre de créance qui accompagnait cette lettre contenait les noms de 51 délégués et la lettre de créance donnait le nombre de membres dans l'Union à 9,000.

Votre comité a décidé de suivre la constitution sans crainte ni faveur pour qui que ce soit. Cette organisation ayant enfreint la section 4 de l'article 2 de la constitution et l'article 3, sections (f) et (g), doit conséquemment en subir les conséquences et le comité recommande que la constitution soit maintenue et qu'il ne soit pas permis aux délégués de cette Union de siéger.

Votre comité a 12 autres lettres de créance qui ont été reçues en retard, conformément à l'article 4 de la constitution, et n'a d'autre alternative que de recommander le rejet de ces lettres de créance, car votre comité est tenu de suivre la constitution et croit que la constitution devrait être observée par tous.

Le délégué Burman dit que, le 20 juin, il envoya un chèque au montant de \$40.00 pour paiement de la taxe de mai et de juin pour 1,000 membres, et il ajoute que le secrétaire est obligé

(Suite à la page 3)

LABOR DIRECTORY

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble le premier et troisième jeudis de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue Laguchetière Est. Président, Paul Fournier 1440 Bleury; secrétaire-correspondant — corresponding-secretary, J. E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul ouest, Tél. L.A. 5361; vice-présidents Onésime Renaud, 900 boulevard St. Laurent, Tél. L.A. 8103; J. E. Beaudoin, 1153 St-Denis, Tél. M.A. 3731-3732.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176, Jacques-Cartier Typographical Union No. 145, Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52, Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 31, Photo-Engravers Union No. 9, Stereotypers and Electrotypers Union No. 33; President, W. Farness; vice-president, C. Arpin; Recording Secretary, Georges Brunelles; Secretary-Treasurer, James Philip, Room 51, 481 McGill Street, Tel. MA. 7489; Executive, John Moore, J.-A. Ardouin and A. Query; Auditors, J. A. Richard and H. Collin. Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176 — Meets first Sunday of each month at the Willingham Room (Y.M.C.A. Building). R. M. Bennett, President, 337 Melrose Avenue, Verdun; James Philip, Secretary-Treasurer, Room 51, 481 McGill Street; Business hours: 9:00 a.m. to 5 p.m., Saturday, 9:00 a.m. to 1:00 p.m.; Tel. MA. 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTERS, MENUISIERS D'AMERIQUE. — MONTREAL DISTRICT OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — Président, Ferdinand Doucet; vice-président, Eliazer Bernier; secrétaire, Edouard Larose; trésorier, E. Lanthier; exécutif, J.-A. Chamberlain, Emery Lanthier, B. Lathelle; gardien, Georges Bélar; agent d'affaires, Edouard Toussaint.

Assemblée chaque mercredi, à 8 h. du soir, au Monument National, chambre 10.

U. L. 131, s'assemble tous les lundis soirs, au Monument National, chambre 11, N. L'heureux, secrétaire.

C. L. 1127, s'assemble tous les 2e et 4e lundis, au Monument National, chambre 10, Manuel Bourque, 2420 Châteaub.

U. L. 1244, s'assemble tous les 2e et 4e lundis, à 1252, rue Stanley, H. R. Salter, secrétaire, 4021 boul. Décarie, N. D. G.

U. L. 1300 s'assemble tous les 1er et 3e lundis, 4030 ouest, Notre-Dame; H. Martin, secrétaire, 3845 rue Claude Verdun.

U. L. 1375, s'assemble tous les 1er lundis, à 168 — 1ère Avenue, Lachine, Harris Daoust, secrétaire, 168 — 1ère Avenue, Lachine.

U. L. 1558, s'assemble les 2e et 4e vendredis, à 2138, rue Valois, Paul Vigeant, 1464 St-Germain. Membres Associés ce local s'assemble le 2e mardi au Monument National, chambre 11.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways Électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — MONTREAL TRAMWAYS EMPLOYEES' UNION Local 790, Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees of America. — Quartiers généraux. — Headquarters, 1153, St-Denis, Tel. L.A. 2503. Officiers — Officers: Elphège Beaudoin, président et agent d'affaires; Jean Renaud, vice-président; O.-A. Neveu, sec. financier; Victor Trudeau, assistant agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Joseph Barbusci, secrétaire-correspondant; W. Latour, sentinelle. Le local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière à 1153, rue Saint-Denis.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS, Local 319. — S'assemble tous les lundis du mois au N. 1331A rue Ste-Catherine est. Président, Raoul Gervais, 4266 Marquette, Tél. FR. 4119; Vice-président, J. L. Morel, 1159 Amherst, FR. 4152; Secrétaire-Correspondant, J. M. Hogue, 6288 Christophe-Colomb, Tél. CA. 4722; Trésorier, L.-P. Boisselle, 564 Gouin, Secrétaire-Financier, Ernest Desève, 6633 St-Dominique; Conducteur, Albert Goudeau, 9078B, est, Notre-Dame; Gardien, Jos. Girard, 8145 Saint-André; Auditeurs: Arthur Boismenu, président, 4821 Colonial; Jean Guibault et Marc Prévoist, Sentinelle, Jos. Renaud. Agent d'affaires, L. P. Boisselle, Bureau 1331A rue Ste-Catherine est. Heures de bureau: 8 à 9 h. 30, le matin et de 4 à 5 heures l'après-midi, tél. CH. 6511.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — BOOT & SHOE WORKERS' UNION. — S'assemble tous les mercredis soir à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Jos. Giroux, 3446 Dorion; 1er vice-président, L. Riendeau, 2013 Sicard; 2e vice-président, H. Desrosiers, 1891 Cadillac; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 rue Wolfe; secrétaire-financier, trésorier et agent d'affaires, Charles McKeercher, 1331A est, rue Ste-Catherine, Tél. CH. 6511, résidence, C.L. 7125; René Champagne, organisateur, 10645 rue Sackville, Tél. DV 3518; sentinelle, Philias Leclair, 1308 est, rue Ste-Catherine. L'exécutif s'assemble le 1er et le 3e vendredi du mois, à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Rosario Hébert, 3524 Dorion, CH. 3987; vice-présidente, Alice Riendeau, 921 Dorchester est; secrétaire, Jos. Beauregard, 1598 rue Beaudry.

MAISON D'AFFAIRES A ENCOURAGER



L'endroit idéal pour voyages de noces ou vacances. Aussi chalets et bungalows. Amusements: tennis, jeu de boules, plage de sable, pêche, chaloupes et poney.

Appellez Lancaster 1166*
POUR DEPLIANTS ET INFORMATIONS

MARquette 9331 ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS
Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier MONTREAL

Demandez à votre fournisseur LES "SALOPETTES"

C. P. R.
un produit de chez nous vendu d'un océan à l'autre
CANADIAN OVERALL REG'D.

6651 Des Ecores MONTREAL
Fabriqué par: SALOPETTES CANADIENNES ENR'G.

Tel.: AM. 8014 Established 1914

McGILL FUR LIMITED
EXCLUSIVE FURRIERS

Special for this week:
A COMPLETE STOCK OF BEAUTIFUL MUSKRAT COATS
SPECIALLY PRICED FROM \$189.00 UP
Terms in accordance with W. P. T. B.

1570 St. Catherine East, MONTREAL

JAS'S GRILL

Hello Jas's
J. U. JASMIN, Prop.

1255 CRAIG EST
Falkirk 0279 MONTREAL

NOTRE SPECIALITE! OUR SPECIALTY!
Ressemelage de pneus de toutes dimensions sur camions et passagers.
Tire Resoling of every dimensions on Trucks and Passengers.

Vulcanisation Générale General Vulcanizing

STADIUM TIRE SERVICE
1871 DELORIMIER - CH. 8966

Téléphone: BElair 2717 Etablie depuis 15 ans

ROMEO TONDI
DECORATION INTERIEURE
Spécialité: MEUBLES SUR COMMANDE

REMBOURRAGE — REPARATION
4156, RUE SAINT-DENIS MONTREAL

PHOTOGRAPHES OFFICIELS de la FEDERATION By appointment to H. E. THE COUNTESS OF BESSBOROUGH

Studio GARCIA Studios

OFFICIAL PHOTOGRAPHERS of the FEDERATION

650, Ouest SHERBROOKE ST. West
HARbour 6523. MONTREAL

La grève des journaliers des usines Angus est pratiquement terminée

L'on sait que les usines Angus du Pacifique Canadien ont fermé leurs portes, la semaine dernière, par rapport à la grève des journaliers et aides qui réclamaient des vacances avec salaire et une augmentation de salaires de 12 cents de l'heure. La Fédération locale des employés des usines Angus tenait lundi soir une assemblée à la salle de l'Assistance Publique, spécialement pour les journaliers en grève.

Un de leurs chefs, M. Rosaire Dubuc, leur adressa des paroles d'encouragement. Il informa les grévistes qu'une délégation de la Fédération irait à Ottawa mardi pour rencontrer le ministre du Travail, l'hon. Humphrey Mitchell. M. Dubuc a promis aux quelques centaines de personnes présentes que si la délégation ne revenait pas avec des décisions satisfaisantes, les journaliers verraient quelle attitude ils doivent adopter.

M. Henri Vaillancourt, vice-président général de la Fraternité des wagonniers leur parla d'autres demandes antérieures faites par d'autres ouvriers des usines Angus, et qui avaient été longues à obtenir. Il invita les journaliers à la patience, leur promettant que les choses iraient le plus rondement possible.

Tous les orateurs ont été unanimes à déclarer que les journaliers en grève n'avaient pas, jusqu'ici, procédé dans l'ordre et qu'il importe pour eux de retourner au travail en attendant la conclusion des négociations.

M. Vaillancourt a laissé entendre aux intéressés qu'ils ont non seulement l'appui de la Fédération des employés du C. P. R., mais aussi des unions internationales.

Nouvelle union textile

Toronto, 24. — Au cours d'une réunion enthousiaste des employés de la compagnie Joseph Simpson, de Toronto, tenue cette semaine, au Temple du Travail, sous la présidence de Mlle Olive Pope, M. René Demers, organisateur provincial de l'United Textile Workers of Canada, annonça aux centaines d'employés présents que le résultat du vote tenu dans les moulins de la compagnie, vendredi dernier, donnait à l'United Textile Workers of Canada une majorité écrasante et que la demande d'une charte allait être immédiatement faite au président général de l'United Textile Workers of Canada, M. Frank Quérat, de Cornwall, Ont.

En effet, ce vote de représentation syndicale, tenu parmi les employés de la compagnie Joseph Simpson, sous les auspices du ministre provincial du Travail d'Ontario, et sous les directives de M. George E. Fenwick, à la demande conjointe de la compagnie et de l'union, afin de savoir si les ouvriers, au nombre de 697, désiraient être représentés par un comité d'atelier ou par l'United Textile Workers of Canada, affiliée au Congrès des Métiers et du Travail du Canada et à la Fédération Américaine du Travail, le résultat

vaill, donne une majorité écrasante en faveur de l'Union. La majorité fut de 87 1/2% en faveur de l'union et contre le comité d'atelier.

Immédiatement après la publication officielle de ce résultat, M. G. Henck, surintendant-général de la compagnie, annonça aux représentants de l'Union que les directeurs de la compagnie étaient prêts à entamer les négociations pour une convention collective.

Un comité émporaire fut alors élu par les membres du nouveau local de l'U. T. W. C., composé de MM. John Tremblay, Danny Giamou, James Taleff et de Mlles Olive Pope, Gertrude Wells, Eleanor Nielly, Rose Pandoff et Aline Cunningham.

La Fédération tient une convention . . .

(Suite de la page 2)

de faire une liste des délégués avant l'ouverture de la convention.

Le délégué Fournier fait une motion à l'effet que le rapport du comité soit rejeté; il est secondé par le délégué Provençal. Cette motion est déclarée hors d'ordre.

Le délégué Shannon continue le rapport du Comité des lettres de créance en lisant les noms des délégués des autres unions qui ont été empêchés de siéger.

L'assemblée adopta ensuite la motion que le rapport du comité des lettres de créances soit retourné au comité.

La conférence s'ajourne à 6 heures de l'après-midi, pour se réunir de nouveau à 10 heures, samedi matin.

SEANCES DU SAMEDI

A l'ouverture de la séance, samedi matin, le comité des lettres de créance soumit le rapport suivant:

"Le comité ayant pris en considération la suggestion de la convention en ce qui concerne les unions locales formées depuis la dernière convention, recommande que les délégués des Unions locales Nos 100, 101 et 102, des Ouvriers unis du textile, soient admis à siéger ainsi que les délégués de toutes les autres unions locales qui pourraient être dans la même position et dont la preuve en sera donnée au comité et dont les lettres de créance sont en la possession du comité à ce moment."

Ce rapport partiel est adopté et les délégués admis à siéger.

La majeure partie des deux séances du samedi furent consacrées à l'étude des résolutions.

Le comité des résolutions fait son rapport, comme suit:

Résolution No 4

Présentée par la Fraternité unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique, Union locale No 134, de Montréal:

Attendu que le coût de la vie a monté considérablement depuis le début de la guerre;

Attendu que le coût de la vie continue de monter graduellement, à un rythme beaucoup plus élevé que le démontrent les statistiques fédérales;

Qu'il soit résolu, que cette convention proteste très énergiquement auprès des autorités compétentes contre le mode de stabilisation du coût de la vie, et surtout contre la manière invraisemblable pour ainsi dire de compiler le coût de la vie. — Adoptée.

Résolution No 5

Présentée par la Fraternité unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique, Union locale No 134, de Montréal:

Attendu que des allocations de vie chère sont payées dans les diverses industries;

Attendu que ces allocations de vie chère varient sans cesse entre chaque industrie.

Qu'il soit résolu, que cette convention réclame auprès des autorités fédérales l'uniformité des allocations de vie chère pour les ouvriers et ouvrières du Canada, sans considération de l'âge. — Adoptée.

Résolution No 8

Présentée par le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal:

Attendu, que la présentation faite par la Fédération provinciale du Travail de Québec au Conseil National du Travail en temps de guerre, concernant l'enregistrement des officiers de toutes nos unions ouvrières est contraire aux principes énoncés, de temps à autre, par la Fédération Américaine du Travail et le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et

Attendu, que l'enregistrement de tous nos officiers d'unions locales peut être considéré comme un pas vers l'incorporation.

Qu'il soit résolu que nous demandions au prochain exécutif de la Fédération provinciale du Travail de corriger ce malentendu, car nous ne croyons pas que son intention était telle qu'elle fut rédigée;

Qu'il soit de plus résolu, qu'une copie de cette résolution soit envoyée au Congrès des Métiers et du Travail du Canada. — Adoptée.

Résolution No 9

Présentée par l'Alliance internationale des Employés de Scènes théâtrales et des Opérateurs de Machines cinématographiques des Etats-Unis et du Canada, Union locale de Montréal No 56:

Attendu que par suite du manque d'une politique ouvrière bien définie du gouvernement de la province de Québec, ce qui motive, dans une large mesure, le malaise des travailleurs en cette province; et

Attendu que des représentants des unions internationales ont, à maintes reprises, recommandé aux honorables ministres du gouvernement de Québec la révision de certaines lois ouvrières ainsi que l'adoption de toute législation ouvrière susceptible de faire droit aux exigences qu'impliquent les besoins présents; et

Attendu que par suite des conflits qui surgissent en notre province entre divers groupes ouvriers, l'honorable premier ministre de la province a exprimé le désir de présenter éven-

(Suite à la page 4)

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Exécutif : J.-Elphège Beaudoin, président, Jos. Matte, J.-B. Arsenault et R.-M. Bennett, vice-présidents, Marcel Franq, secrétaire-trésorier et rédacteur, Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à Casier Postal 6094
Téléphone: LAncaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing Ltd., 11 ouest, rue St-Paul, Montréal



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive: J. Elphège Beaudoin, president, Jos. Matte, J. B. Arsenault and R. M. Bennett, vice-presidents, Marcel Franq, secretary-treasurer and editor, Henri Richard, associate editor.

Address all communications to Postal Box 6094

Telephone: LAncaster 7808

Printed by Mercantile Printing Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal.

**La Fédération tient une convention . . .**

(Suite de la page 3)

tuellement la législation voulue qui éliminerait les causes de friction et de malaise parmi les ouvriers de notre province;

Qu'il soit résolu, que nous apprécions les efforts de l'honorable premier ministre dont le désir est d'améliorer la condition générale des travailleurs de cette province;

Et qu'il soit également résolu, que copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable premier ministre du Québec. — Adoptée.

Résolution No 10

Présentée par la Loge 712 de l'Avionnerie de Montréal, Association Internationale des Machinistes:

Attendu que l'invasion de la Sicile et l'ouverture d'une attaque d'envergure contre le continent européen par les forces des Nations Unies font naître de plus grandes demandes que jamais de tous les outils de guerre produits par notre pays, et

Attendu que la production maximum dans les grandes industries de guerre de notre province ne peut être atteinte que s'il existe un puissant sentiment d'unité nationale, et le plus grand enthousiasme pour le gain rapide de la guerre, et

Attendu que la continuation de l'existence de conditions anormales dans plusieurs industries du Québec et la négation continuelle des droits trade-unionistes à de nombreux travailleurs québécois empêchent le développement de cet effort de guerre maximum.

Qu'il soit alors résolu que cette 6e Convention annuelle de la Fédération provinciale du Travail de Québec fasse pression auprès du gouvernement provincial afin d'obtenir qu'une Loi Ouvrière pour Québec soit adoptée dans le sens que permettra l'application la plus large dans notre province d'une Loi Ouvrière Fédérale telle que proposée par le Congrès des Métiers et du Travail et de nombreuses unions à la récente Enquête Publique McTague. — Adoptée.

Résolution No 11

Présentée par la Loge 712 de l'Avionnerie de Montréal, Association Internationale des Machinistes:

Attendu que le Conseil National du Travail en temps de guerre a tenu une enquête publique sur les troubles qui existent chez les ouvriers canadiens, et

Attendu que cette enquête a fait ressortir les nombreux griefs qui ont affligé les ouvriers dans les principales industries de notre pays, et

Attendu que ces griefs resteront hors de contrôle et seront sujets à reparaitre de nouveau si des mesures adéquates ne sont pas adoptées immédiatement pour l'établissement d'un Code fédéral du Travail, complété par une législation provinciale appropriée, qui définira clairement les droits ouvriers dans une libre démocratie.

Qu'il soit donc résolu que:

1. Cette convention enregistre son appréciation pour l'occasion de se faire entendre sur le Conseil national du Travail.

2. Cette Convention demande instamment au gouvernement du Dominion qu'une législation basée sur l'Enquête McTague soit introduite avant le terme de la présente session du Parlement, dans l'intérêt d'une plus grande harmonie et d'une plus grande production dans les industries de guerre du Canada, et que cette législation comprenne:

- La condamnation et la mise hors-la-loi des unions de compagnies.
- Des garanties du droit à l'organisation ou de l'entrée des ouvriers dans l'union ouvrière de leur choix.
- Le marchandage collectif obligatoire.
- La mise hors-la-loi de toutes pratiques injustes envers les ouvriers par des moyens efficaces.

3. Des copies de cette résolution soient IMMEDIATEMENT envoyées aux gouvernements provincial et fédéral, ainsi qu'au Congrès des Métiers et du Travail du Canada. — Adoptée.

Résolution No 12

Présentée par le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal:

Attendu que la réhabilitation d'après-guerre pour ceux qui seront démobilisés ainsi que pour les ouvriers qui devront retourner à l'industrie de paix après la fermeture des usines et chantiers fabriquant du matériel de guerre est une question très sérieuse et demande d'être étudiée immédiatement afin de ne pas être exposé à une autre période prolongée de chômage et de détresse.

Qu'il soit résolu, que la Fédération provinciale du Travail de Québec demande au Congrès des Métiers et du Travail du Canada de nommer deux membres de chaque province pour se rencontrer à un certain point central dans un avenir rapproché, afin d'étudier entièrement la question de réhabilitation dans toutes ses phases et que les dépenses encourues par un tel comité ouvrier de réhabilitation soient à la charge du Congrès; qu'il soit de plus

Résolu, que copie de cette résolution soit envoyée au Congrès des Métiers et du Travail du Canada pour action. — Adoptée.

Résolution No 13

Présentée par la Fraternité unie des Charpentiers et Menuisiers, Union locale No 1558, de Montréal:

Considérant que le Sénat canadien a nommé un comité pour l'étude des problèmes de l'après-guerre, particulièrement de la restauration économique du plan national d'assurances sociales, nous croyons qu'il serait important dans les mesures de législation de faire l'étude d'un plan de distribution d'allocations familiales;

Considérant que la richesse et la force d'un pays résident dans son capital humain, que la plus grande protection et préservation soit la sauvegarde des foyers. Pour survivre, il faut développer et augmenter la natalité, c'est pourquoi il faut encourager la famille nombreuse;

Considérant que pour loger une famille nombreuse, il faut un grand logement, c'est-à-dire, d'un coût élevé, plus de chauffage, plus de fournitures, plus de vêtements, plus de chaussures, plus de nourriture, et beaucoup d'autres choses qu'il serait trop long d'énumérer;

Considérant que, d'après les statistiques du gouvernement fédéral, établissant le coût de la vie dans les différentes villes des provinces du Canada, se basant sur une famille de cinq personnes, au coût de \$30.00 par semaine, dites-nous comment celui qui a dix personnes à sa charge peut arriver à boucler son budget, gagnant le même salaire que celui qui en a cinq;

Considérant que les services de santé de toutes les provinces du Canada font des efforts énormes pour enrayer les maladies contagieuses, entre autres la tuberculose, la cause de tout ce mal, c'est l'habitation des taudis par les familles nombreuses, les privations de toutes sortes, de nourriture et de vêtements, dû au manque d'aide par nos gouvernements en allocations familiales;

Considérant que l'Armée canadienne est formée en grande partie par les fils de pères qui avaient de nombreux enfants, de même que ceux qui travaillent dans les usines de guerre à fabriquer des munitions pour leurs frères, appartiennent à cette même famille. Si le père n'est pas un héros, c'est certainement lui qui a fait le plus grand sacrifice pour sauver la patrie;

Considérant que, dans les Encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*, écrites par les papes, l'on déplore la mauvaise distribution des richesses et le peu de salaire accordé au père ayant charge de famille, que des allocations familiales seraient le moyen le plus efficace de faire une distribution plus équitable des biens terrestres;

Considérant que les salaires sont gelés ou plafonnés, on dira par contre qu'il y a une commission des prix et du commerce en temps de guerre, mais malgré le soi-disant plafonnement des prix des vêtements, des chaussures et des denrées alimentaires, les prix montent continuellement et sont une charge énorme et frappent de plus en plus durement les familles nombreuses;

Que pour tous les considérants et raisons ci-dessus mentionnés, demandons donc à nos gouvernements d'adopter des mesures de législation sociales, entre autres, des allocations familiales aux familles nombreuses, et que la distribution soit faite dans le plus court délai possible;

Qu'il soit résolu, que cette résolution soit présentée à la Fédération provinciale du Travail, lors de son congrès annuel aux Trois-Rivières, pour étude approfondie, et transmise au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, lors de son congrès annuel du mois d'août prochain, à Québec. — Adoptée.

Résolution No 14

Présentée par la Fraternité unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique, Union locale No 134, de Montréal:

Attendu qu'en vertu des Statuts refondus du Canada, 1927, et amendements, chapitre 156, et en vertu de la loi concernant les pensions de vieillesse, chapitre 1, Province de Québec, l'Edouard VIII, sanctionnée le 10 juin 1936, et amendements, chaque personne ayant atteint l'âge de 70 ans et dont le revenu annuel n'excède en aucun cas \$365.00, a droit à une pension de l'Etat, en conformité des dites lois;

Attendu que des plaintes sans nombre surgissent de toute part, protestant contre le refus d'une pension et contre des réductions draconiennes dans les montants alloués;

Attendu que le coût de la vie a tellement monté et continue

(Suite à la page 5)

FROM OUR READERS

The Editor,
The Labor World,
Montreal.

Beaudoin and Negotiating Committee Entitled to Full Credit for Getting Tramway Employees Profit Bonus.

Sir,

Now that the smoke of battle has died away in connection with the tramway trouble, we can see things more clearly than we did during the time that the enemies of Beaudoin and the negotiating committee were bitterly attacking.

As an old English-speaking employee of the company, I can only look on without taking sides since it appeared to be a battle between Beaudoin representing the Amalgamated and Marquette and Mosher who were doing all they could to get the employees to join the C.B. of R.E. As one of English extraction, I am a believer in fair play for which English-speaking people are famed. Although the C.B. of R.E. is claiming to have been successful in getting the profit bonus, the fullest credit is due to Elphège Beaudoin and his colleagues. They, from the very start, asked the company to pay the bonus; if it did not, it was not their fault. It was the Regional War Labour Board that refused to approve of the request made by the negotiating committee. Notwithstanding the action of the Regional War Labour Board following the strike, they were still ready notwithstanding all the attacks and criticism coming from their opponents to co-operate with them in making a joint request to the Board that the profit sharing bonus be paid. The National War Labour Board's decision was exactly in line with what the negotiating committee headed first by Trépanier and then by Beaudoin demanded from the Company. The C.B. of R.E. capitalized the delay which was in no way due to any fault or lack of diligence on the part of the negotiating committee.

Beaudoin and members of the Committee acted like gentlemen all through. They did not try to stampede the members or create ill-will and discontent. They kept strictly to the terms of the agreement. That they were right in their attitude is shown by the decision which the National War Labour Board rendered.

I believe that when the majority of the employees begin to understand the situation, they will feel that the Amalgamated was the best friend they had and got more concessions for them than the rival unions which seek to take advantage of every opportunity to create trouble.

As one of those who got the bonus, I am pleased but feel that in justice to Beaudoin, I should express the views contained in this letter.

I would gladly sign my own name to it as an old employee, but if I do not, it is merely to prevent myself from being criticized by members of the C.B. of R.E. who entirely forget what they owe the organization which for over twenty years has so carefully safeguarded the interest of the tramway employees. I am sure that it will not be long who left the Amalgamated to join before the great majority of those the C.B. of R.E. will return to the fold.

OLD EMPLOYEE.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que Margaret Georgina Isabel Townsend Mansfield, de la cité et district de Montréal, Province de Québec, s'adresse au Parlement du Canada, à sa présente ou à sa prochaine session afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son mari, Roy William Mansfield, ex-maire, de la cité et district de Montréal, Province de Québec, pour cause d'adultère et abandon.

Daté à Montréal, Province de Québec, le 22e jour de Juillet, 1943.

MERGLER & MERGLER,
Procureurs de la requérante,
Chambre 803, édifice Tramways,
150 Craig Ouest,
Montréal.

ON ACHÈTE
 A travers toute la Province, nous achetons les livres français usagés
DEMANDEZ NOTRE CIRCULAIRE A CE SUJET
 Quels livres désirez-vous?
 Sans aucun engagement de votre part, confiez-nous le soin de faire des recherches pour vous.
Librairie MENARD et TRANQUILLE
 1564, rue Saint-Denis — LA. 2444 — Montréal

UNITY FOR VICTORY
On AUGUST 9th -- Vote for Laz. PHILLIPS, K.C.
The Official Liberal Candidate
CARTIER DIVISION
COMMITTEE ROOMS:
 4442 St. Lawrence Blvd. LA. 7788
 267 St. Catherine Est. LA. 8554
 4377 Drolet St. HA. 8788
UNISSONS-NOUS POUR LA VICTOIRE

Buanderie-IMPERIAL-Laundry & SUPPLY CO.
 TEINTURIERS — NETTOYEURS • DYERS AND CLEANERS
 Excellent service de blanchissage • Superior Laundry Service
Lavage de famille à prix modérés
Family Washing at Popular Prices
 Téléphonez FALKIRK 1179 Call FALKIRK 1179
 1471, RUE PARTHENAIS 1471 PARTHENAIS STREET

AL. BENOIT-BENOIT PROTECTAL INC.
 Vous pouvez vous procurer à **CREDIT**
 LUNETTES D'APPROCHE — THERMOMETRES
 BAROMETRES — YEUX ARTIFICIELS
OUVREZ UN COMPTE COURANT
 1617 ST-DENIS

CLIrval 0209
 You are always welcome to the **WELCOME TAVERN**
 ROGER TURGEON, prop.
DRY-DOCK TAVERN
 MME E. TURGEON, prop.
 4923 Notre-Dame E. MONTREAL

S. BONNEVILLE & J. LANGLOIS
 successeurs de A. R. Guindon, Enrg.
Entrepreneurs de Pompes Funèbres
 Salons gratuits
 Bureau Chef : 4951 rue Adam coin Vlau CLairval 7400
 Succursale : 3551 rue Adam coin Jollette FALKIRK 2563

MONUMENTS
 de haute qualité . . . à prix spéciaux
 Placer un monument sur votre terrain au cimetière, c'est marquer de la reconnaissance aux chers disparus. Profitez de notre stock de plus de 400 monuments en granit canadien rouge, rose gros grain, bleu ou noir.
 Nous faisons toutes les réparations de redorage, nettoyage, lettrage. Travail garanti et les plus bas prix. Nous échangeons les vieux monuments.
 Ecrivez-nous pour prix et renseignements.
ONTARIO GRANITE & SUPPLY CO.
 Fondée en 1929 — J.-E. DULONG, gérant
 934 est, Ste-Catherine, chambres 214-15 — Tél. HA. 1721

J.-L. Morel élu agent d'affaires des peintres du local 349

L'Union des peintres a tenu une importante assemblée, lundi soir dernier, sous la présidence de M. Raoul Gervais, assisté du vice-président J.-L. Morel et du nouveau secrétaire-correspondant J.-M. Hogue. M. Arthur Boismenu, recruteur, recommanda l'admission de cinq nouveaux membres qui furent initiés après avoir subi l'examen du bureau des examinateurs.

Pour des raisons incontrôlables, le local 349 s'est vu dans l'obligation de procéder à de nouvelles élections aux charges de trésorier, d'un agent d'affaires, d'un vérificateur et d'un délégué au Conseil des métiers de la construction. Ces charges furent rendues vacantes par le départ de M. L.-P. Boisselle.

M. Marc Provost, n'ayant pas eu d'adversaire, fut élu par acclamation trésorier. Il en fut de même pour les autres positions. M. J.-L. Morel, actuellement vice-président fut élu agent d'affaires. M. Joseph Renaud fut élu vérificateur et M. C.-A. Mondor fut élu délégué au Conseil des métiers de la construction.

Le nouvel agent d'affaires, M. J.-L. Morel, donne avis aux peintres en quête de travail, qu'il occupera son bureau, de 8 à 9 heures 30 du matin et de 4 à 5 heures de l'après-midi, au No 1331A, rue Sainte-Catherine Est. Il sera à la disposition de tous les intéressés. On peut communiquer avec lui en téléphonant à CH. 6511.

Conciliateur fédéral pour Knitters Limited

Marieville, 24. — A la suite de la demande faite jeudi, par les employés de la compagnie Knitters, Limited, de Marieville, membres du local No 7 de l'United Textile Workers of Canada, MM. M. Mclean, directeur des relations industrielles du ministère du Travail fédéral, a fait parvenir un télégramme à M. René Demers, organisateur provincial de l'U. T. W. C., l'avisant que toute l'affaire a été placée entre les mains de M. Bernard Rose, de Montréal, commissaire enquêteur du ministère pour les différends industriels, et que celui-ci allait immédiatement procéder à une enquête sur la situation menaçante à Marieville.

L'Union allègue, qu'alors que les membres attendaient paisiblement l'institution d'une commission de conciliation et d'enquête par le ministère fédéral du Travail, afin de régler leurs difficultés avec la compagnie, celle-ci en a profité pour lancer une véritable campagne d'intimidation dans ses moulins, en congédiant deux membres de l'Union, en forçant un autre à les quitter, en distribuant l'ouvrage d'une façon directement arbitraire, et que, de ce fait, la situation s'est à un tel point envenimée et que les esprits devinrent tellement échauffés, qu'il y eut menace de grève générale, au cours des trois derniers jours, et que seule l'intervention du ministère du Travail peut éclaircir la situation.

Au cours d'une réunion du comité exécutif et des capitaines de départements, des employés de la compagnie St. Lawrence Textile, de Marieville, membres du local No 8 de l'United Textile Workers of Canada, tenue aux quartiers généraux de l'Union, rue Dupont, sous la présidence de M. Aimé Boulerice, M. René Demers fit savoir aux officiers présents que la demande précédemment faite par leur local, en rapport avec l'obtention d'une semaine de vacances avec salaire et le paiement du plein boni de vie chère, a été référée au Conseil régional du Travail pour étude et décision et qu'une réponse définitive était attendue au cours de la semaine prochaine.

Pensons toujours à ceux qui nous défendent. Ecrivons-leur souvent !

La Fédération tient une convention . . .

(Suite de la page 4)

de monter graduellement, que les provinces de l'Ouest canadien ont décidé d'augmenter la pension de vieillesse de \$20.00 à \$25.00 par mois ;

Qu'il soit résolu, que cette convention de la Fédération provinciale du Travail de Québec étudie sérieusement et minutieusement cette importante pièce législative et la soumette au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, lors de sa convention annuelle à Québec au mois d'août prochain, afin que nos vieux de la province de Québec, depuis trop longtemps négligés, puissent obtenir justice dans les circonstances. — Adoptée.

Résolution No 15

Présentée par l'Association amalgamée des Employés de Tramways et Chauffeurs d'Autobus d'Amérique, Local 790, de Montréal :

Attendu que des représentants ouvriers, membres du Conseil Régional du Travail en temps de guerre de Québec, se servent de leur titre comme membres de ce Conseil pour désorganiser nos unions internationales ;

Attendu que cette pratique se continue depuis la formation de ce Conseil, surtout de la part du représentant du Congrès Canadien du Travail, M. P.-E. Marquette, de même que de la part du représentant des Syndicats Catholiques, M. Philippe Lessard.

Qu'il soit donc résolu, que cette convention de la Fédération provinciale du Travail de Québec condamne énergiquement cette pratique, et demande instamment au Gouvernement fédéral et au Gouvernement provincial de dissoudre le Conseil Régional actuel du Québec pour le remplacer par un Conseil de trois membres, tel que le nouveau Conseil National du Travail après consultation de la Fédération sur le choix du représentant ouvrier. — Adoptée.

Résolution No 16

Présentée par la Fraternité unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique, Union locale No 730, de Québec :

Considérant que les ouvriers tout comme les cultivateurs ont généralement des familles nombreuses ; que, de plus, il est difficile pour les grandes familles de rencontrer des propriétaires qui sont disposés de leur louer un logis ;

Considérant que les constructions soi-disant modernes ou maisons-appartements sont devenues la grande mode et peuvent être considérées comme un défi pour les familles nombreuses ;

Considérant qu'un bon moyen entre autres serait la création d'une loi dite du "Crédit ouvrier", basée sur le plan agricole.

Qu'il soit résolu, que cette convention annuelle de la Fédération provinciale du Travail en session régulière autorise son exécutif à faire les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour voir à faire adopter une loi dans ce sens, afin de pouvoir encourager l'ouvrier à se créer un foyer digne de ce nom. — Adoptée.

Résolution No 17

La résolution suivante, remplaçant les résolutions Nos 17, 18 et 22, fut adoptée :

Attendu que le gouvernement fédéral a mis un plafond sur les salaires avec un proviso pour le boni de vie chère afin de rencontrer les augmentations du coût de la vie, et

Attendu que le boni de vie chère, lorsqu'il est ajouté au salaire régulier, passe les travailleurs dans la catégorie des contribuables taxables, et

Attendu que beaucoup de temps supplémentaire est nécessaire à la poursuite effective de la guerre, et

Attendu que plusieurs travailleurs ne sont pas encouragés à travailler du temps supplémentaire parce que les taxes imposées sur les gains procurés par le temps supplémentaire, les passant dans une catégorie plus élevée, augmente leur taxe.

Qu'il soit résolu que cette convention décide de prier le gouvernement fédéral d'exempter de taxes toute rémunération du temps supplémentaire, afin d'encourager les ouvriers à faire du temps supplémentaire et par là augmenter la production des fournitures de guerre,

Qu'il soit de plus résolu que les bonis de guerre et le montant original des revenus stipulés par le gouvernement comme essentiel au maintien de l'existence humaine, c'est-à-dire \$1,200.00 pour les personnes mariées et \$660.00 pour les célibataires, soient exemptés de toute taxe.

Résolution No 19

Présentée par l'Association amalgamée des Employés de Tramways et Chauffeurs d'Autobus d'Amérique, Local 790, de Montréal :

Attendu que le Gouvernement fédéral et le Gouvernement provincial semblent se donner la main pour créer des embarras continuels aux unions internationales ;

Attendu que l'accord Goldenberg-Mosher dans le règlement de la grève du tramway à Montréal, n'a jamais été éclairci à date, malgré la déclaration du Conseil National du Travail à l'effet que le dit Goldenberg aurait outrepassé ses pouvoirs ;

Attendu que le fait pour nos unions de ne pas faire de grève en temps de guerre ne nous apporte pas la coopération

(Suite à la page 6)

La Fédération tient une convention . . .

(Suite de la page 5)

du Gouvernement fédéral ou du Gouvernement provincial.

Qu'il soit donc résolu, que cette convention de la Fédération provinciale du Travail de Québec demande au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, lors de sa prochaine convention, de retirer la promesse faite de ne pas faire de grève en temps de guerre. — Adoptée.

Résolution No 20

Présentée par le Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis :

Attendu que la Loi de l'extension des contrats collectifs prévoit que, pour obtenir l'extension d'un contrat, les parties contractantes doivent représenter les parties prépondérantes, tant du côté patronal qu'ouvrier ;

Attendu que la pratique du ministère du Travail est de déterminer la prépondérance par la liste de paie des employeurs ;

Attendu que nombre d'employeurs ont signé des ententes de travail avec certaines organisations sans que leurs employés fussent organisés dans l'union signataire du contrat ;

Attendu que cette pratique de déterminer la prépondérance est injuste et pour les ouvriers et pour les organisations adverses.

Qu'il soit résolu, que cette convention de la Fédération provinciale du Travail de Québec proteste contre un tel procédé. — Adoptée.

Résolution No 21

Présentée par le Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis :

Attendu que la Loi de l'extension des contrats collectifs a été amendée, lors de la dernière session du Gouvernement provincial ;

Attendu que l'amendement adopté prévoit l'établissement d'allocations familiales, sous la directive de comités conjoints ;

Attendu que nombre de contrats collectifs ont été obtenus sans avoir la prépondérance dans leur industrie concernée.

Qu'il soit résolu, que cette convention de la Fédération provinciale du Travail s'oppose à l'établissement d'allocations familiales par les comités conjoints. — Adoptée.

Résolution No 23

Présentée par le Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis :

Considérant que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada se réserve, depuis plusieurs années, le choix exclusif de la publication du programme-souvenir ;

Considérant que l'organisation de la convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada nécessite des dépenses onéreuses au Conseil central de la localité où la convention se tient ;

Considérant que, dans bien des occasions, ces dépenses sont assez difficiles à rencontrer à cause des faibles recettes financières des organisations affiliées au Congrès et autres difficultés de toutes sortes ;

Considérant que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada doit être en mesure d'aider les Conseils centraux là où la convention a lieu, en versant un pourcentage sur les recettes nettes des annonces publiées dans le *Congress Journal*.

Résolu, que, pour les conventions à venir, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada verse aux Conseils centraux un pourcentage sur le montant net des annonces sollicitées dans le district ou la localité où sera tenue la convention. — Adoptée.

Résolution No 24

Présentée par l'Union internationale des Employés de Brasseries, local 76, de Québec :

Attendu que le 16 décembre 1942, le Gouvernement fédéral par Ordre en Conseil rationnait la consommation de la bière dans une proportion de 10 pour cent, et

Attendu que ce rationnement fut rendu rétroactif au 1er novembre 1942, et

Attendu qu'aucune justification ne fut avancée par le Gouvernement à l'appui de cette mesure.

Qu'il soit résolu, que cette convention de la Fédération provinciale du Travail du Québec proteste énergiquement contre cette mesure et demande son rappel, spécialement en ce qui a trait au 10 pour cent, et à la partie rétroactive. — Adoptée.

Résolution No 26

Présentée par l'Alliance internationale des Employés de Scènes théâtrales et des Opérateurs de Machines cinématographiques des Etats-Unis et du Canada, Union locale de Montréal No 56 :

Attendu que la loi provinciale du moratoire des hypothèques de la propriété immobilière destinée à aider les petits propriétaires et les possesseurs de domiciles, édictée en 1936, expirait le 30 juin de cette année ; et

Attendu que le gouvernement provincial, à sa dernière session, se prononçait contre la prolongation de cette loi, parce que la prolongation de cette loi aurait pour effet d'affecter **adversément le crédit des possesseurs de propriétés et des**

compagnies fiduciaires qui opèrent, entre autres choses, des transactions immobilières ; et

Attendu que le refus du gouvernement provincial d'établir toute autorité légale qui protégerait les petits propriétaires et la propriété des possesseurs de domiciles contre la forclusion, advenant l'abrogation de la loi du moratoire, les affectera **adversément** et pourra amener la perte de leur domicile où ils avaient placé les économies de toute leur existence ; et

Attendu que, par suite de la pénurie d'accommodation domiciliaire, toute forclusion d'hypothèques parmi les petits propriétaires et les possesseurs de domiciles aggraverait grandement la situation déjà pénible d'un état de choses qui en est déjà rendu à son point critique,

Qu'il soit conséquemment résolu que la Fédération provinciale du Travail de Québec, réunie en convention, pétitionne le gouvernement de Québec afin qu'il prenne des mesures immédiates pour doter d'une protection adéquate les petits propriétaires et les possesseurs de domiciles en vue de leur éviter la perte de leurs propriétés ainsi menacées de forclusion ; et

Qu'il soit aussi résolu qu'un télégramme soit envoyé au premier ministre de la province de Québec, attirant son attention personnelle à ce sujet et sollicitant sa coopération et son appui pour l'établissement d'une protection légale nécessaire aux possesseurs de domiciles et aux petits propriétaires contre la forclusion de leur propriété. — Adoptée.

SESSION DU DIMANCHE APRES-MIDI

Cette session fut surtout consacrée aux élections, qui ont été présidées par le confrère Gustave Franq, président honoraire de la Fédération provinciale du Travail. 118 délégués ont été enregistrés comme ayant droit de vote.

Les délégués Onésime Renaud, de Montréal, A. Lacoursière, des Trois-Rivières, et René Michaud, de Québec, sont nommés scrutateurs pour l'élection.

Les nominations à la présidence sont alors ouvertes. Le délégué D'Acoust propose le confrère Beaudoin comme président et est secondé par le délégué Shane. Le confrère Beaudoin n'ayant aucune opposition est alors réélu par acclamation président de la Fédération provinciale du Travail pour un deuxième mandat.

Le confrère Beaudoin remercie les délégués pour le vote de confiance qu'ils viennent de lui accorder. "C'est", dit-il, "un grand honneur pour moi d'être réélu président de la Fédération. Vous pouvez être assurés que je me montrerai digne de la confiance qui m'est si généreusement accordée. J'ai pu faire des choses qui n'étaient pas agréables à tous, mais je les ai faites dans l'intérêt du mouvement ouvrier international. On m'a accusé d'être un dictateur, cependant je n'ai jamais eu l'intention d'en être un. Je reconnais l'expérience des vieux chefs internationaux avant de prendre une décision importante ; je prends des informations auprès des confrères Martel, Franq et D'Acoust, afin d'être certain de ne pas faire d'erreur. J'ai, au cours de l'année, dans l'exercice de mes fonctions, essayé de prendre le plus grand intérêt des ouvriers, dans la prochaine année, je vais m'efforcer de faire encore mieux."

Les nominations pour la position de secrétaire-trésorier sont ouvertes.

Le délégué Shane met en nomination le délégué Marcel-E. Franq et est secondé par le délégué Fred Dupont, du local 137, de Québec.

Le délégué Goldberg, du local 1660, met en nomination le délégué Emile Lajoie et est secondé par le délégué Hurens, du local 137, de Québec.

Un vote est alors pris ; 107 bulletins ont été enregistrés, dont 3 nuls : 54 bulletins en faveur du confrère Marcel Franq et 50 pour le confrère Emile Lajoie.

Le confrère Marcel-E. Franq est alors réélu pour un quatrième mandat secrétaire-trésorier.

Les nominations pour l'élection des 3 vice-présidents généraux sont ouvertes.

Les confrères Arthur Martel, Jack Lambert et Louis Larose sont nommés scrutateurs.

Le confrère J.-E. Gariépy met en nomination le délégué Matte ; le délégué Jean Renaud propose Raymond-M. Bennett ; le délégué Marcoux, du local 67, met en nomination le délégué Patrick Delisle, du local 511, de Québec ; le délégué Rowley met en nomination le confrère Adrien Villeneuve ; le délégué Louis Arsenault propose le confrère J.-B. Arsenault, et finalement, le délégué S. Loisel met en nomination le délégué J.-B. Hurens et est secondé par le délégué Dupont, du local 137.

Les nominations sont closes. Le délégué J.-B. Hurens décline en faveur du confrère Jos. Matte. Sur motion du délégué Shane et secondé par le délégué D'Acoust, il est proposé que les bulletins pour l'élection des trois vice-présidents doivent contenir trois noms. La motion est adoptée sur division.

106 votes ont été enregistrés et trois nuls. Le délégué Arsenault remporta 95 votes ; le délégué Jos. Matte, 73 ; le délégué R.-M. Bennett, 64 ; le délégué A. Villeneuve, 40 ; et le délégué Delisle, 30.

Sont déclarés élus vice-présidents, les confrères J.-B. Arsenault, des Trois-Rivières ; Jos. Matte, de Québec ; R.-M. Bennett, de Montréal.

Les nominations pour les vice-présidents régionaux sont ouvertes.

(Suite à la page 7)

FROM OUR READERS

The Editor,
The Labor World,
Montreal.

Wants Permanent Office and Clerical Staff for Moulders.

Sir,

In several issues of your paper I have seen references to the progress in membership and influence of the International Moulders' Union.

As an old moulder and member of Local 21 for more than thirty years, you will understand how pleased I am to know that largely because of the very fine work of brother "Bob" Menary the membership of Moulders has not only doubled but trebled since the war began. Bob has certainly done a fine job; not only has he organized locals some of which have a large membership, like the one at Three Rivers, but he has also been successful in getting increases in basic rates as well as the cost of living bonus. How long is it before we are going to get the Provincial Foundry Workers Council going? We have a very big local in Montreal. We have another big one with over 1300 members in Three Rivers; there is also one at Cap de la Madeleine, Shawinigan Falls, and Hull. Other International organizations with a much smaller membership keep two or three organizers on the road in Quebec. Locals with a membership even less than that of the 21 have a full time business agent. If we are to keep the gains we have made and increase the membership, we have got to have a permanent office in Montreal with a staff, or at least a good Secretary, and the district representative should be authorized whenever necessary to retain the services of lawyers and other experts to not only advise the members, but also prepare briefs as well as represent the organization before boards, commissions, and governments. At present, this is all being done by one man who gets \$8.00 a day and expenses. Is this fair to him or the membership?

The International can certainly afford to spend several thousand dollars a year in Quebec. It would be the best investment it could make. Surely we are just as important as the carpenters, which have not only a vice-president but organizers as well as business agents. There are foundry workers employed in every city and town of importance in the province of Quebec. The laws are so many and difficult to understand that International unions must employ or retain the services of experts to co-operate with their district or other representatives.

In addition to having a permanent office and local staff as well as retaining counsel, Bob should be given a French-speaking assistant who could not only co-operate with him, but go to the other towns and cities of the province and organize locals of the foundry workers. I am sure that at least ten new locals can be organized if an assistant organizer was employed. It would be useless to send anybody from headquarters since Quebec being almost wholly French, an assistant organizer should be of the same nationality.

VETERAN OF LOCAL 21.

Origine du carat

Non seulement les enfants mais un grand nombre d'adultes ignorent que le carat des bijoutiers et des trafiquants d'or doit son origine à une petite fève de l'Abyssinie. Cette fève appelée "kuara" pousse sur un arbre dit "arbre-soleil", ses fleurs ainsi que ses fruits sont d'un beau rouge corail. Les fèves de cet arbre sont toujours du même poids et c'est ce qui les a fait adopter pour les pesées d'or, puis de diamant. Cet usage s'est répandu d'abord aux Indes et de là dans le monde entier.

PALACE
 Alan Ladd and Twenty Girls
 Trapped by Ruthless Japs
"CHINA"
 starring LORETTA YOUNG
 ALAN LADD
 with WILLIAM BENDIX

CAPITOL
 2nd WEEK!
 ROBERT YOUNG in
SLIGHTLY DANGEROUS
 with WALTER BRENNAN
 Added Feature
"He Hired the Boss"

PRINCESS Theatre
 STAN LAUREL
 OLIVER HARDY in
"JITTERBUGS"
 with VIVIAN BLAINE
 HIT No. 2
'The Ox-Bow Incident'

LOEW'S THEATRE
"Mission To Moscow"
 The true adventure of former
 U. S. Ambassador
 JOSEPH E. DAVIES
 starring WALTER HUSTON
 ANN HARDING

MONARCH GAS RANGES
 Made by
Canadians
 for
Canadian Homes

Tél. Lancaster 3858
Salon de Fleurs St-Denis
 1590, rue SAINT-DENIS
 (Edifice du Théâtre Saint-Denis)
 Spécialités :
 Bouquets de Noces, Tributs floraux
 Escompte de 10% aux membres
 des unions ouvrières.
 Mme ROVIRA. — Rés. MA. 8488

SAVE
THAT YOU MAY LEND

DENTIERS
 Spécialité
Dr J.-E. CHALIFOUX
 Chirurgien-Dentiste
 790, rue VINET, Coin St-Jacques
 Edifice Banque d'Épargne
 WILbank 8686

Entente convenue à la Knitters Limited, Marievalle

Marievalle, 26. — A la suite d'une entrevue entre les représentants de la compagnie Knitters Limited et ceux du local No 7 de l'United Textile Workers of Canada, tenue samedi matin dans les bureaux du ministère du Travail fédéral à Montréal, sous la présidence de M. Bernard Rose, C.R., en qualité de commissaire-enquêteur, les deux parties en sont venues à une entente à l'amiable, le tout consigné sur document officiel, par les représentants de l'Union et de la compagnie.

Cette entente prévoit l'ouverture des négociations d'une convention collective entre la Compagnie Knitters Limited et les officiers du local No 7 de l'United Textile Workers of Canada, dès le 28 juillet, pour se terminer pour rapport final, le lundi suivant, le 2 août.

Comme l'on sait, le 28 mai dernier, les officiers du local No 7 de l'U.T.W.C. présentaient un mémoire de convention collective à la compagnie pour étude dans les 15 jours à suivre, et le 30 juin, n'ayant pas reçu de réponse définitive, une grève générale éclata dans le moulin, grève qui se termina 20 minutes plus tard sur promesse de la compagnie de donner une réponse aux demandes de l'Union. Vers la fin de la journée, la compagnie annonça que le dit contrat avait été jugé inacceptable. Le même soir, en assemblée générale, les membres prirent un vote de grève et demandèrent l'institution d'une commission de conciliation et d'enquête au ministère fédéral du travail à Ottawa.

A la suite de la suspension du président du local No 7, M. Doria Dorais, un fort mouvement de grève se déclara dans le moulin de la compagnie mardi dernier, et l'organisateur provincial de l'U.T.W.C., M. René Demers, revint précipitamment de Toronto, pour la circonstance, exigea la présence immédiate d'un conciliateur fédéral à Marievalle, sans quoi il ne répondait pas de la situation.

Immédiatement, M. M. Maclean, directeur des relations industrielles, annonça d'Ottawa la nomination de M. Bernard Rose, C.R., comme commissaire enquêteur, ce qui amena l'entrevue de samedi matin entre les deux parties en conflit.

M. Théodore Ouellette, gérant général de la compagnie et Me Lucien Gendron, C.R., agissaient au nom de la compagnie Knitters Limited et MM. Doria Dorais, président du local No 7, Ovide Jubinville, vice-président, J. Rolland Maynard et René Demers, organisateur provincial de l'United Textile Workers of Canada, comme représentants des employés.

Une grève de vitriers en ville

Le Travail organisé international est affecté par une grève de vitriers en notre ville. Nous avons appris de source officielle qu'environ 200 ouvriers du verre, membres du local 1135 de la Fraternité internationale des peintres, décorateurs et tapisiers d'Amérique, avaient décidé, mercredi soir, de déclarer la grève dans cinq importantes fabriques de verre, grève qui a pris effet jeudi matin, parce que la direction refusait d'accepter certaines suggestions faites par le comité de négociations relativement au boni de vie chère, aux vacances avec salaire et au rajustement des salaires. Les grévistes font partie du personnel des industries Consolidated Glass, Hobbs Glass, Pilkington Glass, Starr Glass et J.-P. O'Shea Glass.

Six pour cent des hommes ont 13 paires de côtes; les autres en ont 12.

Le diaphragme est le muscle le plus actif dans le corps humain. Il fait plus d'un demi-billion de mouvements dans une vie.

Une menace de grève des ouvriers des avionneries

Représentant environ 20.000 des 35.000 ouvriers des avionneries de la métropole, 1.200 membres de la loge 712 de l'Association internationale des machinistes ont décidé, jeudi, de déclarer la grève mardi prochain, à moins que les autorités fédérales ne se rendent à leurs demandes relativement au paiement avec effet rétroactif du boni de vie chère et d'une semaine de vacances pour les ouvriers de cette importante industrie travaillant depuis un an ou plus.

Les compagnies où éclaterait la grève sont : la Canadian Vickers Aircraft, Fairchild Aircraft et Noorduyn Aviation, Limited.

L'ultimatum des ouvriers unionistes a été décidé, jeudi soir, au cours d'une réunion tenue à la salle de l'Assistance Publique, sous la présidence de M. J.-A. Laplante.

La réunion avait été convoquée pour entendre le rapport du comité de négociations des employés au sujet de plusieurs entrevues avec les représentants du Conseil régional du travail en temps de guerre.

Le comité réclame le paiement avec effet rétroactif d'un boni de vie chère de \$2.25 par semaine, du 30 juin 1942 au 23 mars 1943, et de plus une semaine de vacances payées. Depuis le 23 mars, les ouvriers reçoivent un boni de vie chère de \$4.25.

M. Paré aurait déclaré "que l'hon. M. Howe aurait donné l'ordre au Conseil régional du travail de refuser de se rendre à la requête des ouvriers." Il a de plus annoncé que "la loge d'Edmonton avait reçu une réponse favorable à sa requête "qui est substantiellement la même que celle de la loge 712."

Vacances payées à Marievalle

Marievalle, 31. — Suivant les démarches faites par les officiers du local No. 8 de l'United Textile Workers of Canada, au nom des quelque 128 employés de la compagnie St. Lawrence Textile de Marievalle, Québec, auprès de la compagnie et du Conseil Régional du Québec, celle-ci vient d'annoncer officiellement, qu'ayant reçu l'autorisation nécessaire du Conseil pour le faire, des vacances avec salaire seront immédiatement accordées à tous ses employés au cours du mois prochain.

Une autre demande de l'Union, actuellement entre les mains du Conseil Régional de Québec, se rapporte au paiement du plein montant du boni de vie chère, et au cours d'une assemblée qui réunissait tous les employés de la compagnie St. Lawrence Textile, aux quartiers généraux de l'Union, rue Dupont, M. René Demers, organisateur provincial de l'United Textile Workers of Canada, apprit aux membres présents, qu'il était fort confiant d'obtenir une réponse du Conseil Régional, à cet effet, au cours de la semaine prochaine.

A la compagnie Knitters Limited, également à Marievalle, les officiers du local No 7 de l'United Textile Workers of Canada, nous apprennent que les négociations de la convention collective précédemment proposée à la compagnie par l'Union, se poursuivent avec calme, depuis mercredi, et que les deux parties en cause, n'attendent plus que la nomination d'un arbitre par Me Bernard Rose, C.R., commissaire enquêteur du ministère fédéral du Travail, pour régler définitivement quelques clauses qui ont été laissées en suspens pour arbitrage.

Durant ces négociations, la compagnie est représentée par MM. Théodore Ouellette, gérant général de la compagnie et Emile Cadioux, surintendant et les employés par MM. Doria Dorais, président du local No 7 de l'U.T.W.C., Ovide Jubinville, vice-président et René Demers, organisateur provincial de l'United Textile Workers of Canada.

La Fédération tient une convention . . .

(Suite de la page 6)

Le délégué J.-E. Gariépy met en nomination le délégué Chs-E. Chalifour, de Montréal; le délégué Trudeau, du local 790, propose le délégué Jean Renaud, de Montréal; le confrère Shannon propose le délégué Shannon, de Montréal. Le délégué Shannon remercie son proposeur et décline.

101 bulletins ont été enregistrés, dont 61 en faveur du délégué Chs-E. Chalifour et 40 pour le délégué Jean Renaud. Le confrère Chalifour est alors déclaré élu vice-président pour le district de Montréal.

Le délégué Loisel, du local 137, met en nomination le confrère Hurens; le confrère Delisle, de Québec, est aussi mis en nomination. 99 bulletins ont été enregistrés, dont 60 en faveur du délégué Hurens et 38 en faveur du délégué Delisle; 1 bulletin est nul.

Le confrère J.-B. Hurens, du local 137, de Québec, est alors élu vice-président régional pour le district de Québec.

Le confrère Lajoie met en nomination le confrère Jack Lambert, qui est élu par acclamation vice-président régional pour le district des Trois-Rivières.

Le confrère D'Aoust met en nomination le confrère Albert Gibeault, de Hull, comme vice-président de ce district; le délégué Gibeault est élu par acclamation.

Comme il n'y avait pas de délégués qui représentaient les autres districts, il a été impossible de compléter l'élection des vice-présidents de ces districts.

Le président Beaudoin prenant la parole annonce que jusqu'à date il n'avait reçu aucune invitation pour le choix de la ville pour la prochaine convention. "Je crois", dit-il, "que cela peut être laissé à l'exécutif."

Le délégué Larose propose que le choix de la ville soit laissé à l'exécutif; il est secondé par le délégué Ryan et quelques autres délégués. La motion est adoptée à l'unanimité.

L'exécutif recommande ensuite que trois délégués soient nommés pour la convention du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, en vue de son importance et principalement parce qu'elle aura lieu dans la ville de Québec, dans notre province. L'exécutif recommande aussi que ces délégués soient payés \$15.00 par jour, en plus de leur billet de chemin de fer de leur localité au lieu de la convention.

Le délégué Shane est en faveur que trois délégués soient nommés et est secondé par le confrère D'Aoust. La proposition de l'exécutif est adoptée.

Les nominations pour le choix des trois délégués au Congrès sont alors ouvertes. Le délégué Marchand met en nomination le confrère Shannon; le confrère D'Aoust propose les confrères J.-E. Beaudoin, Marcel-E. Franq et J.-B. Arsenault; le confrère Davis propose les délégués Villeneuve et Rowley.

Les délégués Villeneuve et Rowley déclinent, ainsi que le confrère Franq qui décline en faveur du confrère Shannon.

Les trois délégués sont donc les confrères Shannon, Beaudoin et J.-B. Arsenault.

Malgré toute notre bonne volonté, surtout vu le manque d'espace, il nous a été impossible de donner un compte rendu complet des délibérations. Les délégués et les unions affiliées recevront sous peu un rapport complet et officiel des délibérations. Ce rapport est en voie de préparation.

AMherst 2171 4101 est, rue Notre-Dame

COOPERATIVE

Lait et Crème de Montréal Enr.

VIENNA GRILL CAFE INC.
 Now Open

VIENNA GRILL CAFE INC.
 maintenant ouvert

1964 STE-CATHERINE EST

Our War Economy

By GEORGE L. BERRY

President, International Printing Pressmen and Assistants' Union of North America

It is not unusual and therefore we should not be amazed at the disjointed aspect of our national economy as it now presents itself. By this, it should not be construed that the writer underestimates the violence attendant to our present economic situation, because it is indeed a serious, vexing, and difficult problem to solve.

The membership's attention is called to my previous reference to the uncertainties that would result in our wage structure and the value of the dollar as a medium of exchange. Too, especial attention is directed to certain references with respect to this matter appearing in the President's Letter in last month's edition of *The American Pressman*. The facts now are quite apparent. They were inevitable, as previously stated on a number of occasions. The two-horse team is out of step. One-half of the economic motive power is racing ahead with the greatest possible rapidity. It represents a runaway in increased prices of things necessary for sustenance. Of course, there have been some admirable efforts to hold in check this wild, highly temperamental half of the team. The Federal Government of the United States has made an effort, backed by genuineness of purpose, but the Federal Government through its proper agency has already indicated there will be a systematic increase in the cost of things necessary for life. This has not stopped the ambition of the manufacturers and distributors of food, clothing, rent, etc., in raising prices. And here it is — inflation on a scale that presents very great possibilities for general economic destruction.

Now, the other half of the team is confronted with extraordinary handicaps, weighted down with all manner of public opinion, incidentally coming from but a minority, weighted down by threats of legislation, weighted down by regulations — all contemplating prevention of an increase in compensation that would maintain a normal and equitable purchasing power for the workers.

One ingenious writer recently pointed out in argument against increases in compensation for the workers that organized labor failed to recognize in their demands for more money that they, the workers, were contributing to inflation, that after all the purchasing power of the dollar was the determining factor, not more dollars, but the dollar that purchased upon a stable basis. Then he proceeded to urge legislation to freeze the wages and compensation of the working men and women of America. Of course, this is an example of words that have no meaning under the circumstances, because if the prices of things necessary for life are to continue to rise, and if the workers' compensation is to be maintained at its present standard or within the 15 per cent spread as from January 1, 1941 to date, practically the total burden will have been shifted to the shoulders of the working men and women of America. Their standards will inevitably decrease and concentration of wealth in the hands of a comparative few will follow. This fact does not represent good teamwork.

If the Government of the United States and the Government of the Dominion of Canada cannot freeze to a given point the things essential for life, then it follows that the effort to freeze wages is unfair and without the slightest justification.

Nobody who has any conception of the devastating influence of inflation will contribute to its life; however, inflation is not the consequence of increases in wages alone but, as exemplified in the present

situation, grows out of the increase in prices of things that are necessary for life — food, clothing shelter. And, repeating, the basis for this increase in price for the things essential to life grows out of the decrease in volume of things on the market. If the groceryman has one slab of bacon and there are six men with families, each needing it for his own consumption, it is then inevitable that competition reaches a most violent stage, and it is not unnatural for the man who owns the slab of bacon to take advantage of the demand. That is what is happening in the United States today.

Immediately the question arises as to what we should do about it, and the immediate answer is to increase the supply of things essential to life. Our decreased supply of materials, of course, is not the result of the American people developing a new and unprecedented appetite, nor is it because our armed forces are eating much more than they ever ate before. The scarcity of supply which, repeating, is the basis for the inflation now prevalent, is the outgrowth of our committals to feed as nearly as we can the civilians and the armed forces of our allies. We all recognize that this is an inescapable committal, obligation, and perhaps a necessity.

Truly, this is a situation involving the old theory of supply and demand. The demand is great, the supply is meagre. The answer is greater production in America of the things necessary for the life of the human family. Too, we must consider with renewed understanding the fact that the part of the United States can best play in winning this war is to increase our production of food and other things necessary for life. We cannot expect, and the people generally do not expect, to live in the extravagant, wasteful atmosphere that prevailed in the yesterdays, but there is every reason to believe that they do expect at least to be able to buy the essentials — food, clothing, and shelter.

The working men and women, who constitute the overwhelming majority of both the United States and Canada, have no objection to the freezing of wages as a war requisite if the cost of living is simultaneously frozen, but since it is apparent that the latter cannot be frozen, to attempt to freeze the former is unjust and unfair. Again, the answer is greater production of food and clothing and less expensive shelter. This will prevent inflation.

It is not for the writer to undertake to analyze the value of importance of an army of eight or ten millions of men. It would be a presumption and an indictment upon the intelligence of the readers if such an effort were made. This is a military problem for authorities to determine, but at the same time it is too obvious to be controversial that the two most important factors in the prosecution of a war are — first, food; and, second, things necessary to fight with. The third, of course, is the fighting men. And in this analysis let us not forget, as has been previously stated, that the aftermath of this situation is going to retain food in the first place, clothing, medicine, and shelter in the second place, and if we are to meet the humane requirements of the post-war situation it is well that we get in the habit of doing it now. There is no better habit to acquire now and to prevent inflation than that of increasing the volume of the things which are now at premium prices. If this is not done wages will increase. They will have to increase in order to meet the runaway attitude of one of the horses in the team of our national economic vehicle.

THE RECORD SPEAKS FOR ITSELF

Day after day in Parliament the C.C.F. has stood up for the fundamental rights of Labor!

ATTENTION CARTIER ELECTORS

Add another Man to this Fighting Team
Vote for DAVID LEWIS

Formidables recettes des chemins de fer

Pour la troisième fois dans leur histoire, les chemins de fer ont des recettes excédant cinq cent millions de dollars. En 1941, les recettes se chiffrent à \$538,291,947 et arrivent au deuxième rang après celles de \$563,732,260 en 1928. Les recettes provenant du transport des marchandises établissent un nouveau record, soit \$421,407,313, et dépassent par \$7,821,329 la cime précédente en 1928. Bien que la circulation des voyageurs, mesurée en milles payants, soit la plus intense depuis 1920, la réduction des taux porte les recettes provenant du transport des voyageurs bien au-dessous de celles de 1917 à 1930 inclusivement. En regard de 1928 les milles-voyageur augmentent de 2 pour cent, mais les recettes diminuent de 29 pour cent et, comparativement à la cime de 1920, les milles-voyageur diminuent de 9 pour cent et les recettes déclinent de 42 pour cent.

Le transport des voyageurs augmente beaucoup plus en 1941 qu'en 1940, les augmentations étant de 47 pour cent et 24 pour cent respectivement. Les milles des trains de voyageurs augmentent de 16.6 pour cent, les milles parcourus par les wagons, de 15.2 pour cent; la durée du travail des conducteurs de convois de voyageurs, de 9.3 pour cent. Les recettes moyennes par voyageur transporté un mille déclinent à 1.86 cent; ce sont les moins fortes dans tout le relevé qui remonte à 1907. Les taux réduits pour les forces armées sont la principale raison de cette diminution.

Le nombre d'employés augmente de 135,700 en 1940 à 148,746 ou de 9.6 pour cent, tandis que les salaires augmentent de \$214,505,163 à \$252,398,865 ou de 17.6 pour cent.

Au cours de l'année, 376 personnes ont perdu la vie dans des accidents de chemin de fer, comparativement à 275 en 1940 et 479 en 1928. Les employés compris dans ces totaux augmentent de 49 en 1940 à 88 en 1941; les voyageurs, de 5 à 10; les piétons marchant sur la vie, de 95 à 130. Le nombre de personnes blessées augmente de 2,070 en 1940 à 2,756 en 1941; les employés de trains s'approprient 287 et les employés aux voies 35 de cette augmentation.

Dans les accidents aux passages à niveau, 136 personnes perdent la vie (le plus grand nombre depuis 1928) et 430 personnes sont blessées (le plus grand nombre depuis 1929). La majorité de ces victimes sont des automobilistes dans des accidents à des passages non protégés; mais 3 personnes perdent la vie et 8 sont blessées à des passages protégés par des barrières et 20 personnes perdent la vie et 61 sont blessées à des passages protégés par des cloches.

M. L.-P. Boisselle noyé

M. L.-P. Boisselle, ex-agent d'affaires des peintres, local 349, a été retrouvé noyé sur une plage de l'île Sainte-Thérèse, en face de la 66e avenue, Pointe-aux-Trembles.

M. Boisselle était disparu depuis le 22 juillet.



MONUMENTS

funéraires

en granit canadien

Votre choix entre 500 modèles artistiques en fameux granit "Silver" inusable; rose, rouge, noir ou sur commande au prix du fabricant.

SILVER GRANITE CO., Ltd.

CHerrier 2676

2331 Provençal (près Dufresne)

N. DUBE AUTO WHEEL REPAIR

Established 23 years

"Call for the King of Wheels"

Auto Wheel Repairs and Straightening

CALL MA. 4031 or drop in

STANLEY GARAGE

1200 STANLEY STREET (Between St. Catherine and Dorchester)

"Appelez le Roi des Roues"

Réparations de Roues et Redressage

Appelez MA. 4031 ou venez au

GARAGE STANLEY

1200 RUE STANLEY (Entre Sainte-Catherine et Dorchester)

A. F. OF L. WORKERS

WILL DO THEIR DUTY
TEN TIMES OVER TO

SMASH THE AXIS

FUN FOR ALL

2 SHOWS NIGHTLY, 10-12

ENJOY OUR SPECIAL

SUNDAY

Afternoon

Recommended by the Fédération
VAL D'OR

147 ST. LAWRENCE BOULEVARD — LA. 3520
Recommandé par la Fédération

DU PLAISIR POUR TOUS

2 REPRESENTATIONS TOUS LES SOIRS

Ne manquez pas de venir vous amuser

DIMANCHE APRES-MIDI